

connaitrons bien toutes les maladies, dans leur étiologie, leur généalogie, il suffira d'observer des règles préventives ou hygiéniques, pour prémunir l'humanité contre les maux qui l'assaillent actuellement. Le passé, pourtant court de la science de l'hygiène, est le garant de ses progrès futurs ; et les efforts des savants doivent tendre vers le but que je viens de désigner, car je crois qu'un pas en avant de la part de l'hygiène fait plus pour l'intérêt des hommes qu'un saut de toutes les autres branches de l'art médical. En effet, quoique moins frappants, moins éblouissants que les succès de la pathologie ou de la chirurgie, ses bénéfices sont pourtant plus réels, plus immédiats. Il est beau de combattre des affections, de guérir des maladies, de triompher parfois même de la mort ; mais il est plus beau et surtout plus économique d'éviter ces maux, tel est le but que l'hygiène vise, sans relâche. Comment y parviendra-t-elle ? Pour atteindre cet idéal, elle doit agir sur deux objets : 1° sur l'individu ; 2° sur le milieu. En généralisant son premier objet : l'individu, elle se préoccupe de l'hygiène de la collectivité ; puis, dans l'un et l'autre cas, elle fortifie, aguerrit, immunise l'économie contre les maladies, la préserve contre la contagion, l'intoxication ; puis impose des mesures générales de quarantaine, d'isolement, de désinfection, etc. Pour ce qui concerne le milieu, elle régit l'alimentation, l'habitation, le vêtement, etc.

Dans toute bonne organisation sociale, elle dispose de deux leviers pour s'imposer au public : l'école et la loi. Eh bien ! Messieurs, dans notre province, malgré les efforts d'hommes dévoués, nous ne sommes pas à la hauteur des données scientifiques actuelles. A part l'entraînement technique qui manque à la plupart de ceux qui dirigent nos destinées hygiéniques, la division, le morcellement des pouvoirs, sont certainement des causes qui retardent le progrès de cette science, dans son application à notre peuple. Ce qui devrait être sous l'autorité d'un seul gouvernement est, de fait, sous le contrôle des gouvernements locaux et fédéraux.

Quelquefois même, il survient des incertitudes, des conflits d'autorité ; et s'il n'y avait pour nous l'intérêt supérieur